

RECOMMANDATION

Conseil scientifique du CNRS

Objets : Attribution de l'éméritat

Pour l'attribution de l'éméritat, le Conseil scientifique est attaché à ce que soit pris en compte en priorité l'intérêt du laboratoire.

Il rappelle que les trois critères principaux pour cette attribution sont l'activité scientifique, la transmission des connaissances, ainsi que le rôle dans l'animation de la communauté scientifique.

Recommandation adoptée les 10 et 11 octobre 2011.

20 votants

Vote : 20 pour, 0 abstention, 0 contre

M. Bruno CHAUDRET
Président du Conseil scientifique